



Club d'Avions Téléguidés

Memphis Belle

de Mont-Laurier

Statut et règlements (rév.16-4-2023)

À noter : Une copie du présent règlement est disponible sur notre site internet (<https://memphisbelle.ca/>) ainsi qu'à la piste du Memphis Belle en version papier.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Tous les pilotes doivent respecter les règlements du Club Memphis Belle.
- Le pilote s'engage à respecter en tout temps les règles de sécurité et conduite du MAAC en vigueur au moment de son vol.
- Le pilote s'engage à respecter en tout temps les règles de sécurité de Transport Canada en vigueur au moment de son vol.
- Le pilote est le seul responsable à connaître les différentes règles en vigueur au moment de son vol.
- Le pilote doit posséder un carte de membre du MAAC et son permit de Pilote de Transport Canada en vigueur.

Les pilotes membres du Memphis Belle doivent se limiter à la zone de vol définis par le Club (voir image ci-dessous).



Objectif du Club Memphis Belle

Le Club d'avions téléguidés Memphis Belle est un club à but non lucratif. Sa raison d'être est de permettre un accès sécuritaire à un site de vol pour avions téléguidés. Le terrain où se pratiquent les activités du Memphis Belle est situé à proximité de terres agricoles. Il est important d'entretenir de bons rapports avec nos voisins les agriculteurs et de respecter leurs terres, leurs cultures et leurs machineries. Chaque membre doit accepter de respecter les règlements afin que le club puisse conserver son privilège.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration voit au fonctionnement du Memphis Belle. Il administre les ententes avec le propriétaire du terrain. Il voit au respect des règlements. Il administre les sommes d'argent perçues et les dépenses de location et d'entretien du terrain et des installations. Le conseil d'administration est composé des membres suivants : un président, un vice-président administration et finances et un vice-président formation et sécurité. À chaque fin de saison, le conseil d'administration présente à l'ensemble des membres le bilan financier Memphis Belle.

ADHÉSION AU CLUB :

Tous les coûts d'abonnement doivent être acheminés au Club d'avions téléguidés Memphis Belle au plus tard le 30 avril de chaque année. Chaque personne doit au préalable s'inscrire au M.A.A.C. pour la saison en cours et posséder un certificat de pilote (opérations de base) délivré par Transports Canada. Les membres doivent se soumettre à la réglementation du M.A.A.C. , de Transport Canada.

PILOTE D'AVION

Pilote novice

Tout pilote novice doit faire inspecter son avion par un pilote expérimenté (instructeur). Celui-ci, en plus de vérifier l'avion, fait part des règlements du Memphis Belle et accompagne le nouveau pilote pour ses premiers vols.

Pilote invité

Un pilote invité doit fournir une preuve de son adhésion au M.A.A.C. pour la saison en cours et posséder un certificat de pilote (opérations de base) délivré par Transports Canada. Avant d'utiliser les installation du Memphis Belle

Pilote junior

Un membre âgé entre 12 à 17 ans peut piloter seul s'il a reçu l'approbation d'un des instructeurs du Memphis Belle.

PRÉPARATIFS, DÉCOLLAGE, VOL ET ATERRISSAGE D'AVIONS

Règles générales

Le pilote membre du Memphis Belle doit observer en tout temps les règlements du club. Sur demande, il doit présenter sa carte de membre. Un maximum de 3 avions peuvent voler simultanément.

Émetteur 72 Khz :

Tout pilote doit s'assurer que son émetteur (72 KHz seulement) est éteint lorsqu'il arrive au terrain afin de s'assurer de ne pas avoir d'interférence avec un avion en vol ou en marche! Avant de prendre possession de son émetteur et d'en activer le fonctionnement en position « marche », le pilote doit d'abord s'assurer que la fréquence qu'il désire utiliser est libre en vérifiant le tableau des fréquences, et la réserver en y apposant sa plaquette identifiée à son nom (72 KHz seulement). Si plus d'un pilote désire utiliser la même fréquence, chacun doit l'utiliser à tour de rôle pour une période n'excédant pas vingt (20) minutes, incluant le temps passé dans l'aire de préparation. Il est interdit de retirer du panneau de contrôle des fréquences, la plaquette d'identification d'un autre pilote, à moins qu'il soit démontré que celui-ci ait quitté le terrain du Club.

Préparatifs, décollage, vol et atterrissage

Au moment des préparatifs, du décollage, du vol et de l'atterrissage, le membre doit:

- Faire démarrer son moteur à l'endroit désigné et bloquer son avion par un dispositif empêchant l'avion d'avancer.
- Tenir son avion avec ses mains pour se diriger vers le runway. (il est interdit de contrôler l'avion avec l'émetteur dans les puits de ravitaillement).
- Avertir les autres pilotes qui sont dans les postes de pilotage de son intention de décoller.
- Se placer dans un des postes de pilotage pour la durée de son vol.
- Éviter de survoler au-dessus des puits et de l'aire réservée au stationnement.
- Éviter de passer à basse altitude et à haute vitesse au-dessus de la piste lorsque d'autres pilotes sont dans les postes de pilotage. Prévenir les autres pilotes qui sont dans les postes de pilotage de son intention d'atterrir.
- Arrêter son moteur avant d'entrer dans le puits de ravitaillement.
- Stationner l'avion à l'endroit prévu à cet effet.

Il est défendu de faire voler un aéronef au-dessus de l'aire de service, de l'aire de repos, des spectateurs et du stationnement. Il est aussi interdit de faire voler

un nouvel aéronef ou un aéronef réparé sans qu'il n'ait été vérifié par un instructeur ou un autre pilote qualifié.

En tout temps, les pilotes en difficulté ont priorité sur les autres pilotes pour l'atterrissage.

Rodage et ajustement de moteur

Le rodage et les ajustements de moteur qui exigent un délai de plus de 10 minutes doivent être réalisés à l'endroit prévu à cette fin, soit sur la table localisée à la limite du stationnement, de manière à ne pas perturber outre mesure les autres pilotes.

STATIONNEMENT

Toute personne a l'obligation de stationner son véhicule à l'endroit désigné à cet effet.

TOLÉRANCE ZÉRO

Aucun membre ne peut proférer des menaces, intimidations, violences physiques ou verbales envers d'autres membres. Chaque membre est tenu de respecter l'intégrité des autres membres et de leurs appareils. Un membre pris en défaut se voit immédiatement expulsé du club.

Membres du C.A. du Club d'avions téléguidés Memphis Belle :

M. Alain maillé, Président

M. Jonathan Maillé, Vice-Président - directeur administration et finances

M. Roger Diotte, vice-président formation et sécurité

Site internet : <https://memphisbelle.ca/>

Courriel : clubmemphisbelle@gmail.com